



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2018-162

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## **74\_Préf\_Präfecture de Haute-Savoie**

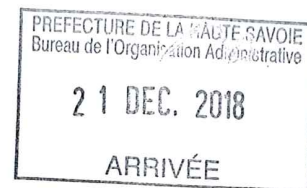
74-2018-12-21-008 - Arrêté du conseil départemental de la Haute-Savoie n°18-06039  
portant délégation de signature à M. Rémy CREPIN (2 pages)

Page 3

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-12-21-008

Arrêté du conseil départemental de la Haute-Savoie  
n°18-06039 portant délégation de signature à M. Rémy  
CREPIN



Hôtel du Département  
1 avenue d'Albigny  
CS 32444  
74041 Annecy Cedex  
T / 04 50 33 50 00

**ARRETE N° 18-06039**

Délégation de signature  
à M. Rémy CREPIN  
Directeur Général des Services Départementaux

Annecy, le 17 décembre 2018

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE SAVOIE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives aux Départements ;
- VU** l'article L. 3221-3 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président du Conseil Départemental à donner délégation de signature aux responsables des services départementaux ;
- VU** la délibération n° CD-2015-001 du Conseil Départemental en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de M. Christian MONTEIL comme Président du Conseil Départemental ;
- VU** le contrat à durée indéterminée du 3 décembre 2018 recrutant M. Rémy CREPIN pour assurer les fonctions de Directeur Général des Services au Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

**ARRETE :**

- Article 1<sup>er</sup> :** Sous réserve des dispositions des titres I et II du livre II de la partie vouée au Département du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de signature est donnée à M. Rémy CREPIN, Directeur Général des Services Départementaux de la Haute-Savoie, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du Président du Conseil Départemental.
- Article 2 :** L'arrêté départemental n°2018-04459 du 31 août 2018 est abrogé.
- Article 3 :** M. le Directeur Général des Services du Département et M. le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Rémy CREPIN et publié au recueil des actes administratifs du Département de la Haute-Savoie.

**LE PRESIDENT,**

Pour le Président,  
~~Christian MONTEIL.~~

Raymond MUDRY

